



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 JUIN 2022 À 17 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Mme Josée Fillion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*
M. Dave Blackburn
M. Rémi Bertrand
M. Michel Hébert
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante
M. Xavier Lecat
Mme Claire Major
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*
Mme Monique Séguin
Dr Oussama Sidhom
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Luc Cadieux, membre observateur
Mme Marie-Christine Fournier

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (par visioconférence) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
Dr Nicolas Gillot, directeur des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)
M. Mathieu Marsolais, direction des communications et relations avec les partenaires (DCRP)
M. Hugo Lemay, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)
M. Sébastien Audette, directeur adjoint de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)
M. Benoît Major, directeur programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
M. Mohsen Vaez, directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI) et directeur intérimaire des ressources financières (DRF)
m. John Benoît, adjoint au directeur des ressources financières (DRF)
M. Bruno Desjardins, adjoint intérimaire à la PDG
M. Julien-Charles Paradis, adjoint à la PDGA
Mme Marie-Pier Després, cheffe de service intérimaire en communications (DCRP)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une dizaine de personnes assistent à la rencontre.

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 00.

CISSSO-179-2022

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec);

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Ousmane Alkaly
- Mme Catherine Janelle
- M. Mathieu Nadeau
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Nomination d'un membre désigné - Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

CISSO-180-2022

ATTENDU que l'article 9, alinéa 4 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule qu'un siège est réservé à un « une personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement »;

ATTENDU que l'article 9, alinéa 3 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule:

« Dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre. »

ATTENDU que l'article 3, alinéa a) du Processus visant à combler les postes vacants au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (PRO-026) précise que le C.A. doit consulter préalablement le conseil professionnel/comité/département concerné avant de prendre sa décision;

ATTENDU que le départ à la retraite le 1er mai 2022 de M. François-Régis Fréchette rend vacant le siège de « personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement »;

ATTENDU que le Conseil des infirmières et infirmiers a été consulté et a proposé la candidature de Mme Karine Laplante;

ATTENDU la recommandation de nommer Mme Karine Laplante adoptée le 30 mai 2022 par le comité de gouvernance et éthique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Karine Laplante au sein du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, au siège de « personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement » pour toute la durée non écoulée du mandat initial.

3 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

4 Comité de vérification

4.1 Rapport du président du comité - séance du 14 juin 2022

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte-rendu de la séance du 15 juin 2022 :

- Mme Claire Major est venue présenter la reddition de compte 2021-2022 du Comité des usagers du centre intégré (CUCI). (Les détails seront présentés au point 6.2). Les membres en recommandent l'adoption au conseil d'administration.
- M. Mohsen Vaez a présenté les grandes lignes du rapport financier annuel (AS-471) du CISSS de l'Outaouais. Les membres recommandent l'adoption du rapport AS-471.
- Le rapport annuel du Fonds de santé au travail a également été présenté pour la période du 3 janvier 2021 au 1er janvier 2022. Un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 206 632 \$ a été enregistré sur un budget de dépenses autorisées de 1 582 524 \$. Les membres en recommandent également l'adoption au conseil d'administration.



- Les membres désirent souligner le travail colossal de toute l'équipe de la DRF dans l'élaboration du rapport financier. Malgré les départs et les enjeux, ils ont su remporter avec brio cette course contre la montre.

4.1.1 Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Dépôt du document en titre.

4.2 Rapport d'audit par la firme Deloitte

4.2.1 États financiers 2021-2022 (AS-471)

M. Mohsen Vaez, directeur des ressources financières (DRF) par intérim présente le point. Le CISSS de l'Outaouais termine l'exercice financier 2021-2022 avec un surplus total de 9 080 224 \$ (surplus de 2 396 062 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute le surplus du fonds d'immobilisation de 6 684 162 \$).

Mme Valérie Renaud et M. Charles Castonguay de la firme Deloitte présentent les résultats de l'exercice financier 2021-2022, qui a fait l'objet d'une présentation plus en profondeur lors de la séance du comité de vérification du 14 juin 2022. Ils émettent une opinion avec réserve sur trois éléments qui étaient présents l'année dernière et qui se retrouvent également dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux :

- La première réserve concerne la subvention COVID-19 octroyée par le MSSS dont les charges applicables ont été déduites des économies engendrées.
- La deuxième réserve concerne la comptabilisation entourant le transfert de terrains et immeubles détenus par la Société québécoise des infrastructures.
- La troisième réserve est reliée aux rétroactivités concernant les offres salariales, comptabilisées en 2021-2022 plutôt que l'an dernier.

CISSSO-181-2022

ATTENDU la présentation du rapport financier annuel au 31 mars 2022 par la Direction des ressources financières ainsi que la présentation du rapport des auditeurs externes de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ATTENDU la recommandation des auditeurs externes;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 14 juin 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel (AS 471) du CISSS de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 présentant un surplus total de 9 080 224 \$ (surplus de 2 396 062 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute le surplus du fonds d'immobilisation de 6 684 162 \$) ainsi que le rapport des auditeurs externes Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

4.2.2 Rapport financier Fonds de santé au travail

Le rapport annuel du Fonds de santé au travail est également présenté pour la période du 3 janvier 2021 au 1er janvier 2022. Un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 206 632 \$ a été enregistré sur un budget de dépenses autorisées de 1 582 524 \$.

Mme Valérie Renaud et M. Castonguay de la firme Deloitte déposent une opinion standard conforme aux normes comptables sans réserve

CISSSO-182-2022

ATTENDU que le rapport financier du Fonds de santé au travail est préparé par le CISSS de l'Outaouais et audité par ses auditeurs, utilisant le formulaire prescrit en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU que le projet de résolution du conseil d'administration est fourni dans le rapport, en page 1;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 14 juin 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour la période du 3 janvier 2021 au 1er janvier 2022.

5 Affaires courantes

5.1 Reconduction d'un mandat d'un membre du Comité d'éthique de la recherche

CISSO-183-2022

ATTENDU le Cadre réglementaire en éthique de la recherche, approuvé par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 15 juin 2017 et révisé le 16 décembre 2021;

ATTENDU l'article 2.1.1 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif aux pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 3.4, 3.6 et 3.7 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatifs à la composition du Comité d'éthique de la recherche, à la procédure de nomination et à la durée du mandat de ses membres;

ATTENDU l'intérêt et l'acceptation manifestés de renouveler son mandat à titre de membre substitut par Mme Johanne Paradis au Comité d'éthique de la recherche pour une durée renouvelée de trois ans;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER le mandat Mme Johanne Paradis à titre de membre substitut au comité d'éthique de la recherche. Ainsi, le mandat est d'une durée de trois ans, soit jusqu'au 15 juin 2025.

5.2 Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023

M. Sébastien Audette, directeur adjointe de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) présente le projet. Selon la loi sur les services de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux doivent conclure avec le ministre, une entente de gestion et d'imputabilité et celle-ci doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement. L'entente de gestion et d'imputabilité est un contrat entre le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de l'Outaouais. Ce contrat traduit les engagements du ministre de même que les engagements du CISSS de l'Outaouais en ce qui concerne le respect de l'équilibre budgétaire, le respect des orientations et des priorités ministérielles, l'atteinte des objectifs fixés par le ministère et le maintien de l'offre de services.

Les objectifs de résultats fixés par le ministère sont principalement en lien avec le plan stratégique du MSSS 2019-2023. Ces objectifs sont mesurables par le suivi d'indicateurs et font l'objet de redditions de comptes.

En réponse aux questions et aux interventions de membres du conseil d'administration, les précisions suivantes sont apportées :

- Il n'y a pas d'ajout budgétaire significatif du MSSS pour aider à répondre aux nouvelles requêtes. Les allocations financières spécifiques ne sont pas comprises dans l'EGI, mais feront l'objet d'annonces spécifiques en cours d'année, le cas échéant.
- Le MSSS suit l'évolution des listes d'attente, incluant le rattrapage suivant la pandémie. La direction générale est consciente que les défis sont colossaux dans le contexte actuel.
- La façon de procéder, ne donne pas l'opportunité au conseil d'administration de réagir auprès du MSSS face aux attendus.
- L'analyse prédictive n'a pas encore été faite pour identifier les indicateurs les plus à risques. Par contre, la DQEPE souhaite rencontrer les directions pour valider le niveau de confiance d'atteinte des cibles. La DQEPE fera un suivi au conseil d'administration de septembre prochain.

CISSO-184-2022

ATTENDU qu'en vertu de l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales



(RLRQ, chapitre 0-7.2), un établissement public de santé et de services sociaux visé par celle-ci doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement public de santé et de services sociaux doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité;

ATTENDU que les engagements à atteindre n'ont pas été négociés cette année mais plutôt issus du plan stratégique du MSSS;

ATTENDU que l'entente de gestion et d'imputabilité doit répondre aux besoins de santé et de bien-être de la population;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023;

DE TRANSMETTRE l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 signée ainsi que la copie de résolution du conseil d'administration au ministre au plus tard le 16 juin 2022.

6 Rapports annuel 2021-2022

6.1 Rapport annuel du Conseil multidisciplinaire (CM)

Le point est repoussé à la séance du 22 juin 2022.

6.2 Reddition de compte du Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais (CUCI)

Mme Claire Major, présidente du Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais (CUCI) dépose la reddition de comptes 2021-2022. Elle présente les réalisations du CUCI ainsi que les comités des usagers du territoire.

Les enjeux pour l'année 2022-2023 sont :

- Accentuer les efforts de partenariat et de concertation avec les partenaires internes du réseau de la santé dans le but de développer une synergie contribuant au respect des droits des usagers et à l'amélioration des soins et services;
- Assurer une plus grande implication des comités des usagers et de résidents dans l'élaboration des nouvelles pratiques qui touchent directement les droits des usagers;
- Reconnaître les besoins particuliers des différents territoires de l'Outaouais et des trois comités à mission régionale (CRDO, la RessourSe et DI-TSA);

Le CUCI a émis les recommandations suivantes au CISSS de l'Outaouais :

- Que le CISSS de l'Outaouais assure la bonification de la prestation de l'offre de service pour le maintien à domicile et la bonification de l'offre aux personnes âgées pour une prise en charge rapide.
- Que le CISSS de l'Outaouais mette en place des moyens concrets pour favoriser la communication avec tous les types de clientèle;
- Que la direction générale du CISSS de l'Outaouais poursuive ses rencontres avec le CUCI à une fréquence préétablie entre les parties dans le but de discuter d'enjeux prioritaires et de nouvelles pratiques à mettre en place qui impliquent les usagers;
- Que les comités des usagers, de résidents et le CUCI, puissent développer en partenariat, ses propres réseaux sociaux à l'intérieur des modalités et exigences du CISSO.

6.3 Rapport annuel du Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

M. Shawn Barber-Lanthier, président du Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) dépose le rapport annuel de l'organisme pour 2021-2022. Tous les postes disponibles au CRSP sont comblés, ce qui n'est pas le cas partout au Québec. Le comité est de plus en plus dynamiques et mène plusieurs projets en cours. La PDG remercie M. Barber-Lanthier et



l'ensemble des membres du CRSP pour la complicité et le travail réalisé dans le contexte pandémique.

7 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

7.1 Évacuation du CHSLD Maniwaki

CISSSO-185-2022

ATTENDU que le 20 mai 2022, les risques d'inondation ont nécessité l'évacuation des résidents du CHSLD Maniwaki (Foyer Père Guinard);

ATTENDU que 68 résidents ont dû être déplacés pour assurer leur sécurité, soit 14 à l'hôpital de Maniwaki et 54 à l'hôtel Château Logue;

ATTENDU que l'opération a duré une douzaine d'heures et a mobilisé plus d'une soixantaine d'intervenants du CISSS de l'Outaouais, en plus de différents partenaires de la communauté de la Vallée-de-la-Gatineau, dont les responsables de l'hôtel Château Logue et les transporteurs locaux;

ATTENDU que des équipes des plusieurs directions du CISSS de l'Outaouais ont prêté main-forte à l'opération, sous le leadership de Mme Anne Fortin, responsable du site et de Mme Valérie Dufour, responsable des mesures d'urgence;

ATTENDU que les efforts extraordinaires investis par toutes les personnes impliquées font vivre les valeurs organisationnelles de l'établissement qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

ATTENDU que l'opération s'est déroulée de façon exceptionnelle et que les impacts auprès des résidents ont été considérablement minimisés par une approche misant sur la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

DE RECONNAÎTRE l'apport inestimable de toutes les personnes qui ont participé à l'évacuation du CHSLD Maniwaki, que ce soit les membres du personnel, les gestionnaires, le personnel médical et professionnel, les bénévoles, ainsi que les partenaires de la communauté, et d'en faire mention dans l'Info-CA.

7.2 Dr Gilles Brousseau, Doyen associé et directeur du Campus Outaouais

CISSSO-186-2022

ATTENDU que les médailles de l'Assemblée nationale du Québec sont décernées par le président de l'Assemblée ou par l'un des 125 députés à des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères méritant la reconnaissance des députés de l'Assemblée et de la population du Québec;

ATTENDU que Dr Gilles Brousseau a reçu le 16 mai 2022 la médaille de l'Assemblée nationale pour son engagement à l'avancement des soins de santé en Outaouais;

ATTENDU que cette médaille lui a été décernée pour sa participation à la création du Campus Outaouais, Faculté de médecine délocalisée francophone de l'Université McGill, ainsi qu'à la mise en place de la formation de médecine en français en Outaouais;

ATTENDU que le Collège québécois des médecins de famille remettait à Dr Gilles Brousseau le prix Médecin de famille de l'année pour 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER Dr Gilles Brousseau pour l'obtention de la médaille de l'Assemblée nationale et du prix Médecin de famille de l'année du Collège québécois des médecins de famille et d'en faire une mention dans l'Info-CA.



CISSSO-187-2022

7.3 Prix d'excellence du réseau - Site de prévention des surdoses

ATTENDU que les Prix d'excellence 2022 et les mentions d'honneur du réseau de la santé et des services sociaux ont été décernés lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 26 mai 2022;

ATTENDU que le projet "Site de prévention des surdoses" (SPS) du CISSS de l'Outaouais s'est mérité une mention d'honneur dans la catégorie développement durable;

ATTENDU que la mission du projet SPS est notamment de prévenir les décès par surdose en permettant la consommation de drogues sous supervision;

ATTENDU que les personnes impliquées dans le projet SPS ont fait vivre les valeurs organisationnelles de l'établissement qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER toutes les personnes impliquées dans le projet SPS pour l'obtention de la mention d'honneur aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, et d'en faire mention dans l'Info-CA.

7.4 Conseil multidisciplinaire

CISSSO-188-2022

ATTENDU que l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ) souligne les bons coups des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires membres lors de son congrès annuel;

ATTENDU que la présidente de l'ACMQ, Mme Marianne Talbot a reconnu et félicité le conseil multidisciplinaire du CISSS de l'Outaouais pour son excellent travail et sa détermination pour l'amélioration continue de la pratique professionnelle;

ATTENDU que le prix sénior a été décerné au président du conseil multidisciplinaire du CISSS de l'Outaouais, M. Pascal Boudreault;

ATTENDU que le prix recrue a été décerné à Mme Sarah Saulnier-Leclerc, psychoéducatrice à la direction des programmes jeunesse;

ATTENDU qu'une mention spéciale a été décernée à Mme Ann Rondeau, directrice des services multidisciplinaire et alliée du CECM;

ATTENDU que ces personnes font vivre les valeurs organisationnelles de l'établissement qui sont l'excellence, le partenariat, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER tous les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CISSS de l'Outaouais, de même que les trois récipiendaires de prix individuels, M. Pascal Boudreault, Mme Sarah Saulnier-Leclerc et Mme Ann Rondeau, et d'en faire mention dans l'Info-CA.

Huis clos

8 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services

8.1 Ouverture du huis clos

CISSSO-189-2022

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;



ATTENDU que la diffusion du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services doit au plus tard un mois après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre, mais pas avant ce dépôt;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

8.2 Levée du huis clos

CISSO-190-2022

ATTENDU que les discussions entourant la présentation du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

8.3 Adoption du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services

CISSO-191-2022

ATTENDU l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits visés à l'article 76.10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

ATTENDU que le conseil d'administration d'un établissement doit transmettre au ministre, une fois par année et chaque fois qu'il le requiert, un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de même que le respect de leurs droits (articles 76.10 et 76.13 LSSSS et 2, 46, 48, 53 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU que la circulaire 2022-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux, datée du 29 avril 2022, précise les éléments requis dans le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de même que les modalités de transmission et de diffusion;

ATTENDU que la diffusion du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services doit se faire sur le site Internet de l'établissement au plus tard un mois après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre, mais pas avant ce dépôt;

ATTENDU que le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services doit être présenté en séance publique après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre;

ATTENDU la présentation du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022 du CISSS de l'Outaouais à huis clos;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022 du CISSS de l'Outaouais tel que présenté;

DE PRÉSENTER le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2021-2022 après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre et de le diffuser sur le site Internet de l'établissement au plus tard un mois après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre, mais pas avant ce dépôt.



9 Date de la prochaine séance : mercredi 22 juin 2022 (visioconférence)

10 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

Michel Roy
Président

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 22 septembre 2022, résolution CISSSO-261-2022.

NOTE : Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.

